M. Michael Sabia

Président et chef de la direction

La Caisse de dépôt et placement du Québec

65, rue Sainte-Anne, 14e étage

Québec (Québec) G1R 3X5

info@lacaisse.com

M. Sabia,

En tant que personne préoccupé par la justice sociale, ici au Canada et dans les pays du Sud, je vous écris pour vous demander que la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) s’abstienne d’investissements futurs dans le fonds d'acquisition de terres agricoles international du TIAA-CREF’s et qu’elle suspende tout autre investissement spéculatif dans les terres agricoles. Je vous demande, en tant qu’institution d’investissements responsables, d’exiger du TIAA-CREF de rendre publics la nature, l’étendue et l'emplacement de ses investissements, directs ou à travers ses filiales, dans la forêt brésilienne et les terres agricoles et qu’il rende publique l’utilisation faite de ces terres.

J’ai appris que la CDPQ, par l’entremise de ses placements dans le fonds d'acquisition de terres agricoles international TIAA-CREF Global Agriculture LLC (TCGA)[[1]](#footnote-0) a des investissements agricoles qui sont responsables de déplacements forcés et qui ont d’importants impacts environnemental et social négatifs. Jusqu’à maintenant, le TIAA-CREF et le TCGA refusent de divulguer l’étendue de leurs propriétés foncières, leur emplacement et l’utilisation qu’ils font des terres qu’ils ont acquises.

À travers ses investissements dans le TCGA, la CDPQ est impliquée dans la spéculation foncière au Brésil, utilisant des sociétés filiales complexes pour acheter des terres. Ces achats de terre semblent être en contradiction avec la loi brésilienne qui restreint la possession de terre par des individus étrangers et par des corporations. De plus, des enquêtes réalisées dans certaines des fermes acquises par le TCGA dans les états brésiliens de Maranhão et de Piauí démontrent que ces terres ont été acquises auprès d’un homme d’affaire brésilien qui a utilisé la violence et la fraude pour expulser des paysans et des autochtones et ainsi s’accaparer de grandes surfaces agricoles.

Dans les régions où le TCGA a acquis des terres agricoles, les forêts et la savane riche en biodiversité sont régulièrement rasées pour permettre la plantation de cultures destinées à l’exportation par des entreprises agroindustrielles. Des paysans, des autochtones et d’autres communautés traditionnelles sont déplacés de leur terre. Ces investissements dans le TCGA ont des effets néfastes sur ces communautés : perte de leurs maisons et de leurs moyens de subsistances, insécurité alimentaire et ultimement, perte de dignité.

Le Canada a ratifié l’Accord de Paris qui représente un engagement à long terme à poser des actions pour réduire les émissions de carbone. Ces investissements dans le TCGA contribuent à la perte des forêts tropicales humides au Brésil ainsi que de la savane, ce qui fait augmenter les émissions de carbone.

La Caisse de dépôt et placement du Québec est un joueur clé dans la promotion du Québec sur la scène financière internationale et a joué, et joue toujours un rôle essentiel dans le développement du Québec. Par l’entremise de sa gestion des fonds de pension du Québec, tous les Québécois qui prennent part à un fond de pension ont des investissements à la CDPQ.

Ainsi, en tant qu’investisseur responsable, je demande à la Caisse de dépôt et placement du Québec de :

* S’abstenir d’investissement futur dans le fonds d'acquisition de terres agricoles international du TIAA-CREF’s et de suspendre tout autre investissement spéculatif dans les terres agricoles;
* Exiger que le TIAA-CREF rende publics la nature, l’étendue et l'emplacement spécifique de ses investissements, qu’ils soient directs ou indirects, dans les terres agricoles;
* Diffuser cette lettre à vos membres.

Respectueusement,

1. Le fond TCGA est géré par le fonds de pension américain Teachers Insurance and Annuity Association, College Retirement Equities Fund (TIAA-CREF) [↑](#footnote-ref-0)